
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant agrément de la Province de Namur pour
l'organisation du service « La Maison de l'Adolescent -
Namur » sis rue de l'Armée Grouchy 20b, à 5000 Namur en
tant que service qui met en oeuvre un projet pédagogique
particulier**

A.Gt 20-03-2019

M.B. 06-05-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019, La Province de Namur est agréée pour l'organisation du service « La Maison de l'Adolescent - Namur », sis Rue de l'Armée Grouchy, 20 b, à 5000 Namur, service placé sous la direction de Mme Néfer PARENT, à partir du 1^{er} janvier 2019.